



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****21012951***

le.

**21 JAN. 2021****Greffe****N° d'entreprise : 0423 394 805****Nom****(en entier) : HENNEN ASSOCIATES****(en abrégé) : HAS****Forme légale : Société anonyme****Adresse complète du siège : Havelange, 40 à 4920 HARZE****Objet de l'acte : Modification du nom de l'adresse**

Extrait du procès-verbal de la Décision de l'Administrateur-Délégué du 15/12/2020

[...]

ORDRE DU JOUR**1. Prise d'acte du changement d'adresse du siège social de la Société****EXPOSE PRELIMINAIRE**

En date du 11 décembre 2020, la Commune d'Aywaille a transmis un courrier au siège de la société afin d'informer ses dirigeants que le Conseil communal, en sa séance du 24 juin 2020, a renommé les rues du village de Havelange, ceci avec effet au 10 décembre 2020.

Suite à cette modification, l'adresse du siège social de la société, initialement Havelange 40, 4920 HARZE, est devenue Rue de Havelange 44, 4920 HARZE.

RESOLUTIONS**Résolution 1 – Prise d'acte du changement d'adresse du siège social de la Société**

En ses qualités d'administrateur-délégué de la Société, Monsieur Georges HENNEN prend acte de la modification d'adresse décidée par le Conseil communal d'Aywaille.

Cette modification ne constitue pas un changement de siège social à proprement parler dans la mesure où la Société ne déménage pas. Elle découle d'une décision communale. Par conséquent, la mise à jour de la BCE découle de la gestion journalière.

Dans ce cadre, Monsieur Georges HENNEN, en sa qualité d'administrateur-délégué de la Société, dispose de tous pouvoirs aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des guichets d'entreprises.

[...]

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Georges HENNEN
Administrateur-délégué**Déposé en même-temps : Procès-verbal de la Décision de l'Administrateur-Délégué du 15/12/2020 + attestation communale**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/01/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).